

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 17 juillet 2023

MOBILIANS RÉAGIT AUX ANNONCES DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CISR)

Aujourd'hui, la Première ministre Elisabeth Borne a présidé le comité interministériel de la sécurité routière, le premier depuis 2018.

Ces annonces interviennent à un moment charnière pour la sécurité routière puisqu'au centre de toutes les attentions et de l'actualité après de récents événements aux retentissements médiatiques importants.

Dans la continuité de l'ouverture du permis de conduire dès 17 ans et de l'adoption de la proposition de loi visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire, les professionnels saluent l'engagement du Gouvernement et de la majorité pour la dynamique impulsée au service de routes plus sûres.

Mobilians souhaite toutefois attirer l'attention des pouvoirs publics sur des mesures complémentaires qui viendraient renforcer l'efficacité des récentes annonces.

Une majorité de mesures dans l'intérêt d'une mobilité plus sécurisée, pour tous

(1) La qualification d'homicide routier et le renforcement de l'arsenal pénal soulignent le caractère potentiellement mortel de la conduite, généralement causé par des comportements dangereux

Mobilians salue la création de la qualification d'homicide routier, en ce qu'elle rappelle à l'ensemble de la population que conduire un véhicule motorisé comporte un risque majeur, celui d'entraîner sa propre mort et/ou celle d'autrui.

(2) La suppression du délai de carence pour la formation sur "boîte manuelle", une mesure essentielle pour favoriser l'accès à l'emploi

Depuis plus de deux ans, Mobilians encourage les pouvoirs publics à supprimer le délai de trois mois jusqu'alors imposé aux conducteurs qui, bien qu'étant titulaires d'un permis de conduire "boîte automatique", ont besoin d'appréhender la conduite sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses manuel.

Ainsi, **Mobilians se félicite aujourd’hui de l’officialisation de la suppression du délai de carence.** Grâce à cette mesure, les conducteurs ne craindront notamment plus de se voir refuser un emploi en raison de l’inadéquation entre leur permis de conduire et la typologie de la flotte de véhicules de leur employeur.

Plus encore, la suppression de ce délai contribue à une plus grande fluidité entre l’utilisation des deux types de boîte de vitesses, levant ainsi un frein considérable à l’apprentissage sur boîte dite “automatique”. **Cette montée en compétences des conducteurs aura, in fine, pour effet de favoriser l’essor des véhicules électriques, et ce dès la période d’apprentissage.**

La mesure gouvernementale annoncée ce jour **s’inscrit donc pleinement dans l’engagement de transition environnementale des professionnels de l’éducation et de la sécurité routières réunis au sein de Mobilians.** À titre d’exemple, c’est en qualité de premier partenaire de la conduite sur véhicules à faibles émissions que les écoles de conduite ont signé un accord avec la Bpifrance pour faciliter l’acquisition de véhicules électriques par les professionnels, et facilitent l’installation de bornes de recharge dans les établissements grâce à la mise en œuvre du programme Advenir et de son programme dédié aux professionnels de l’automobile.

(3) La valorisation du rôle de l’apprentissage anticipé de la conduite, véritable clé de voûte d’une éducation et d’une sécurité routières renforcées

L’expérience de terrain des professionnels de l’éducation et de la sécurité routières révèle depuis plusieurs années déjà l’impact positif de la conduite accompagnée. **Mobilians salue la volonté interministérielle de mieux communiquer sur les tenants et les aboutissants de l’apprentissage anticipé à la conduite.**

Toutefois, ces mesures devront s’accompagner d’une série de mesures additionnelles, garantissant une meilleure éducation à la sécurité routière.

Professionnels de l’éducation routière au cœur des territoires, les enseignants de la conduite sont convaincus qu’il est nécessaire d’aller plus loin **en garantissant une véritable montée en compétences des conducteurs.**

Pour cela, ils proposent principalement :

(1) D’adapter la formation théorique du permis de conduire aux risques comportementaux et locaux

L’objectif est de développer un modèle intégré complet adapté à tous qui vise à renforcer de manière proactive la sensibilisation des conducteurs, en abordant des questions clés telles que la perception des risques (notamment les risques locaux, caractéristiques de leur lieu de vie), les facteurs de risque dans la conduite, les nouvelles technologies et nouvelles formes de mobilité, ou encore le développement durable.

Concrètement, à l’heure où les chiffres relatifs à l’implication des nouveaux engins motorisés (trottinettes, vélos, etc) dans les accidents mortels interpellent les pouvoirs publics, cette formation devra notamment permettre aux apprentis de la route de mieux appréhender ces nouvelles formes de mobilité et, plus généralement, le partage de la voirie.

Pour cela, **une attention particulière doit être portée au fait que les objectifs de ce changement de paradigme impliquent une formation collective et en présentiel axée sur l’usager.**

(2) D'instaurer une formation post-permis obligatoire pour tous

Suite à l'annonce de la Première ministre d'ouverture de l'examen du permis de conduire à 17 ans et dans un souci d'assurer une sécurité routière renforcée pour tous, comme le font déjà nos pays voisins Mobilians appelle à l'impérieuse nécessité de rendre obligatoire la formation post-permis au sein d'une école de conduite de proximité, pour tous les conducteurs à partir du 6^e mois suivant l'obtention du permis de conduire.

Ce stage post permis a ainsi pour objectif d'engager une prise de conscience sur les différents risques que l'on rencontre sur la route afin d'éviter à la fois un sentiment de "surconfiance" au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant mais également pour lui rappeler les dangers d'un comportement inadéquat (alcool et drogue au volant, vitesse trop élevée, appareils distrayants etc.).

Cette généralisation du stage post-permis est **une mesure soutenue par le Conseil national de la sécurité routière depuis près de 10 ans**¹.

(3) De valoriser le nécessaire continuum éducatif en matière d'éducation et de sécurité routières

Le contexte démographique que nous connaissons doit encourager l'ensemble des parties prenantes à élaborer **une véritable politique de sécurité routière à l'attention des aînés, afin qu'ils conservent une mobilité en sécurité.**

Concrètement, Mobilians appelle de ses vœux la généralisation d'une pratique déjà mise en œuvre par les écoles de conduite : la réalisation d'un audit de conduite et d'un échange relatif à la réactualisation des connaissances des règles sur la route et des déplacements des seniors dans le cadre d'un rendez-vous spécifique de 2 heures au sein d'une école de conduite, tous les cinq ans à partir de 70 ans.

In fine, alors que la société, les espaces publics et les règles de conduite évoluent, il est temps d'aller plus loin que l'investissement sur l'apprentissage de la mobilité afin de jalonner le parcours de vie de chacun et chacune avec des étapes visant à maintenir la mobilité en sécurité du plus grand nombre.

Les professionnels tiennent également à souligner **le caractère absolument indispensable du développement d'une véritable politique de sécurité routière en Outre-Mer**, territoires sur lesquels le maillage des écoles de conduite de proximité permettra de renforcer la politique de sécurité routière.

(4) De rendre plus accessible encore le permis de conduire sans détériorer son enseignement

Le permis de conduire étant un passeport vers l'emploi, en faciliter le financement permettra non seulement de fluidifier l'accès à l'emploi, mais également de lutter contre les situations dangereuses dans lesquelles les difficultés de financement entraînent une conduite sans permis, et donc sans formation adéquate.

Concrètement, Mobilians est satisfaite de la mise en ligne, dès la rentrée, d'une plateforme recensant les différentes aides au financement du permis de conduire.

¹ CNSR – Assemblée Plénière du 11 mai 2015 – Avis sur l'amélioration de la formation du conducteur novice

Néanmoins, les professionnels sont convaincus qu'il est nécessaire d'aller plus loin en adoptant une approche sociale afin de répondre à l'objectif du président de la République : orienter et former 200 000 jeunes.

Ils proposent ainsi **l'ouverture pour tous d'un compte personnel de formation dès quinze ans qui permettrait d'en faire le réceptacle idéal pour les financements** provenant d'organismes publics, privés ou même de particuliers (membres de la famille), souhaitant aider le jeune voulant passer son permis de conduire.

Plus encore, ils appellent de leurs vœux, la reconnaissance du caractère cessible d'une partie des fonds issus du compte professionnel de formation (CPF), des parents vers les enfants pour financer le permis de conduire.

À propos de Mobilians

Mobilians est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. Mobilians défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

Contact presse :

Patrice BESSONE : 06 70 06 98 94